



## ALT, c'est quoi ?

Le dispositif **ALT** (Allocation de Logement Temporaire) associe un logement à un accompagnement (mesure ASLL). C'est un hébergement temporaire qui doit être une étape de transition pour aboutir à un logement durable et autonome.

L'Allocation de Logement Temporaire est une aide financière spécifique au logement, versée aux organismes gestionnaires (associations ou CCAS) qui s'engagent, dans le cadre d'une convention passée avec l'État, à accueillir temporairement des personnes défavorisées sans logement.



### Logement temporaire financé par l'ALT

- Hébergement en diffus
- Chambre ou appartement, individuel ou partagé
- Logement meublé ou non meublé



### Accompagnement social lié au logement (ASLL)



- Assuré par une équipe de travailleurs sociaux
- Rendez-vous mensuel
- Accompagnement individualisé et personnalisé

## Pour qui ?



### Personnes isolées ou familles



### Certaines places dédiées à l'accueil d'un public spécifique

- Places pour des femmes victimes de violences
- Places pour un public jeunes (- 25 ans)

## Comment y accéder ?

- Hébergement **accessible uniquement par le SIAO**
- Transmission par le **référént social** d'une demande via le SI SIAO avec préconisation ALT.

DISPOSITIF : HÉBERGEMENT

TYPE D'ÉTABLISSEMENT NIVEAU 1 : STRUCTURE EN ALT

- Inscription de la demande par le **SIAO** sur la liste d'attente **ALT**.

## Les opérateurs en Essonne...



AISH, CLLAJ, Communauté Jeunesse, Léa, Paroles de femmes

48 logements

## Les conditions ?



Être autonome - Besoin d'un accompagnement seulement lié au logement/budget



Situation régulière sur le territoire



≥ Minimas sociaux  
Dettes encadrées



Si séparation, justificatif de procédure engagée

## Modalités / Caractéristiques

- Adhésion obligatoire à l'accompagnement et au règlement de l'établissement d'accueil
- Participation financière : % des ressources ou montant fixe
- Durée d'hébergement limitée : prise en charge de 18 mois maximum